

NICE

En bref

LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA VILLE

Le conseil municipal qui se réunissait jeudi a voté la gratuité de l'occupation du palais des congrès Acropolis (désormais exploité par la ville en régie directe) et de la salle de spectacle Nikaïa pour les associations à but non lucratif. En outre, afin d'encourager la vie associative, la ville a reconduit son fonds d'aide aux associations pour les accompagner dans le financement des dispositifs de protection de leurs manifestations publiques.